



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Conseil supérieur de l'Éducation du 19 octobre 2017

Déclaration de la FNEC FP-FO sur le projet d'arrêté « DNB »

FO rappelle d'abord son attachement aux diplômes nationaux, et son opposition à la substitution des compétences aux qualifications.

En ce sens, le maintien de la validation des domaines du socle commun des compétences et connaissances dans ce projet d'arrêté est pour nous inacceptable, et ce même si la place des domaines du socle commun dans l'attribution du DNB est minorée (400 points sur 800 dans le projet ministériel, au lieu de 400 sur 700 pour le DNB 2017). L'épreuve orale a toujours vocation à évaluer ce qui se décide et se fait localement, établissement par établissement : parcours multiples (avenir, citoyen...) ou EPI.

Pas plus que la loi Fillon de 2005, pas plus que loi Peillon de 2013 bel et bien poursuivie par M. le ministre, Force ouvrière n'accepte la généralisation du socle commun dans l'évaluation et les programmes scolaires. L'école du socle n'est pas compatible avec l'école de la République.

Ce projet s'inscrit donc bien dans le renforcement de l'autonomie des établissements, comme l'arrêté du 18 juin 2017 sur la réforme du collège contre lequel FO a voté.

C'est bien cette même logique que M. le ministre poursuit avec la « *culture de l'évaluation* », comme pour les établissements diagnostiqués et « accompagnés ». Même logique avec l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, contre-réforme de NVB que le ministre décide de poursuivre. C'est toujours cette même logique avec la mise en place de l'évaluation des élèves de Sixième, avec « accompagnement » des personnels à la clef !

Les personnels en ont assez de la dégradation de leurs conditions de travail : LSU, réforme du collège... et ce d'autant que les traitements nets vont continuer à baisser : gel du point d'indice, augmentation de la CSG, augmentation programmée de la retenue pour pension civile, etc.

Ce que les personnels continuent de demander, dans les heures d'information syndicale, c'est l'abrogation de la réforme du collège (*et non des « ajustements » qui en réalité amplifient l'autonomie des collèges, les choix CA par CA en fonction des moyens – restreints - du bord, la concurrence des établissements et des personnels entre eux*). Ce qu'ils continuent de demander, c'est la restitution des horaires disciplinaires nationaux, la défense des diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives et les statuts, l'abandon du LSU.

Parce que ce projet ministériel ne répond pas aux revendications des personnels et aggrave l'autonomie des établissements, FO votera contre le projet d'arrêté qui est soumis au CSE par M. le ministre de l'Éducation nationale.

Montreuil, le 19 octobre 2017